

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LYON REPUBLIQUE, 8 RUE DE LA REPUBLIQUE 69001 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Mme Eleonore AMANDE , représentant de la société 2KAMANDE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 3 RUE DE LA POUDRIERE 69001 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
KERGONES SIREN : 932602402	1 000	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Hakima SADI
Chargée d'affaires professionnels

JST14

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LYON REPUBLIQUE, 8 RUE DE LA REPUBLIQUE 69001 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Mme Eleonore AMANDE , représentant de la société 2KAMANDE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 3 RUE DE LA POUDRIERE 69001 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
KERGONES SIREN : 932602402	1 000	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

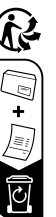
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Hakima SADI
Chargée d'affaires professionnels

JST14



Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LYON REPUBLIQUE, 8 RUE DE LA REPUBLIQUE 69001 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Mme Eleonore AMANDE , représentant de la société 2KAMANDE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 3 RUE DE LA POUDRIERE 69001 LYON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
KERGONES SIREN : 932602402	1 000	10 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Hakima SADI
Chargée d'affaires professionnels

JST14

